

# LE RESTRUCTURING : une passion, un métier

**Entretien avec Marie Tellechea, avocate fondatrice de Tellechea Avocats.** Elle revient pour nous sur son parcours, sa structure et son expertise dans le secteur du retournement et du redressement des entreprises.

**Au cours de votre carrière, vous avez développé une expertise dans le retournement et le redressement d'entreprises en difficulté. Pouvez-vous nous en dire plus ?**

En 2009, j'ai débuté ma carrière dans un cabinet positionné sur le segment des difficultés des entreprises, Bremond & Associés. Il s'agit d'un acteur incontournable dans le paysage du retournement et du redressement des entreprises au sein duquel j'ai développé une véritable expertise et connaissance de la pratique. J'ai également fait un passage au sein du cabinet d'avocats d'affaires américain Brown Rudnick pour diversifier mon expérience. Au cours de ce détachement en 2013, j'ai été amenée à travailler entre Londres et New York. Cela a notamment été l'opportunité pour moi de découvrir la culture du droit anglo-saxon.

Fin 2014, j'ai quitté Bremond & Associés pour développer ma clientèle personnelle et j'ai très rapidement été amenée à travailler sur des affaires intéressantes telles que l'accompagnement de la société La Provence dans le cadre de l'élaboration d'une offre d'acquisition du journal Nice-Matin, alors en procédure de redressement judiciaire.

En parallèle du développement de mon activité, j'ai été avocat Counsel au sein du cabinet Wilhelm & Associés de septembre 2015 à décembre 2016 où j'ai pu perfectionner davantage mon expertise en matière de contentieux général des affaires.

J'ai ensuite créé le cabinet Tellechea Avocats en janvier 2017. Le cabinet assiste des

entreprises, leurs dirigeants, leurs actionnaires ou encore leurs créanciers, français et étrangers, dans le cadre des problématiques économiques et commerciales auxquelles ceux-ci peuvent être confrontés. J'assiste et représente également les entreprises lors de procédures de prévention de difficultés, de procédures collectives ou encore à l'occasion de la présentation d'offres de reprise à la barre du tribunal.

Mon positionnement sur le domaine du restructuring s'est fait très naturellement. Au cours de mes précédentes expériences en cabinet, j'ai développé une expertise dans le traitement de ces dossiers et j'ai construit un réseau pertinent qui m'a permis de gagner en visibilité au sein de cette niche. Sur un plan plus personnel, le restructuring constitue une pratique que j'apprécie particulièrement, pour de multiples raisons, et notamment car elle permet d'allier une pratique de conseil avec une pratique de contentieux.

**Pouvez-vous nous expliciter votre positionnement ?**

Mon cabinet est positionné sur le domaine du traitement des difficultés auxquelles les entreprises et leurs partenaires peuvent être confrontés ainsi que sur l'aspect contentieux qui découle de cette typologie de dossiers. De manière générale, j'interviens sur tout type de dossiers de prévention des difficultés et de procédures collectives, que ce soient des dossiers de taille moyenne comme des dossiers plus significatifs.

Dès mes débuts dans la profession, j'ai été

confrontée à des dossiers à forts enjeux et médiatisés et, cette année, j'ai notamment été le Conseil du groupe industriel italien Calvi, lequel avait présenté une offre de reprise des actifs de l'aciérie Ascoval, en concurrence avec British Steel.

**Comment définissez-vous les atouts de votre accompagnement ?**

Sur ce marché, je me distingue principalement au travers :

- d'une grande réactivité et disponibilité ;
- d'une connaissance fine de l'écosystème du retournement et du redressement des entreprises : mandataires, administrateurs, confrères, conseils financiers et comptables, fonds, banque d'affaires... ;
- d'une vision stratégique et une bonne connaissance de la matière.

Enfin, je suis également membre de l'ARE – l'Association pour le Retournement des Entreprises – qui est l'association de référence qui rassemble tous les acteurs et professionnels de ce marché et de l'AJR - Association des Jeunes professionnels du Restructuring.

**Vous intervenez dans ce cadre auprès des débiteurs, des actionnaires, des candidats repreneurs, ou encore d'administrateurs et mandataires judiciaires. Quelles sont les spécificités de votre périmètre d'action ?**

Depuis l'ouverture du cabinet en janvier 2017, je travaille beaucoup pour des mandataires judiciaires et des administrateurs judiciaires. Ces interventions m'ont permis de développer

## “Compte tenu des tendances du marché, le cabinet accompagnera ainsi les entreprises des secteurs fragilisés dans la mise en place de mesures de restructurations opérationnelles et financières ou encore dans le cadre d’opérations de croissance externe impliquant le rachat d’entreprises en difficulté.”

une véritable connaissance de la logique de fonctionnement et des processus mis en place par ces professionnels, principaux interlocuteurs d’un dossier de restructuring. Cette connaissance me permet d’assister et de conseiller de manière réfléchie et pertinente aussi bien les sociétés en difficulté, leurs actionnaires et leurs dirigeants en anticipant les éventuels sujets pouvant être rencontrés à l’occasion d’une procédure préventive ou collective, que les sociétés souhaitant acquérir une entreprise en difficulté.

Parmi les dossiers qui m’ont été confiés cette année, deux consistaient justement à accompagner des candidats repreneurs à la barre du tribunal dans deux univers complètement différents : Ascoval dans le secteur industriel, un dossier médiatique où l’enjeu était de sauver cette aciérie emblématique et ses nombreux emplois, et Berlitz, dans le domaine de la formation et de l’apprentissage des langues, dans le cadre duquel j’ai également accompagné le repreneur.

### Quelles sont les tendances que vous observez actuellement sur le marché ? Comment les appréhendez-vous ?

Malgré des prévisions qui laissaient anticiper une nouvelle crise économique et financière semblable à celle de 2008/2009, le marché reste stable même si l’activité demeure forte et dans des secteurs variés.

Cette année a quand même été marquée par les répercussions du mouvement de contestation des Gilets Jaunes sur certains

secteurs comme celui de l’hôtellerie à Paris et plus particulièrement dans le secteur des Champs-Élysées. J’ai à cet égard conseillé des clients dans ce contexte. Cet impact se ressent également sur le secteur du tourisme de manière générale.

Au-delà de cette tendance, le secteur du retail et de la distribution est extrêmement fragilisé notamment en raison de la digitalisation du marché et du changement des modes de consommation avec des consommateurs plus sensibles au développement durable.

Enfin, la rentrée est marquée par des faillites importantes dans le domaine du tourisme et du transport aérien de passagers comme celle des compagnies Aigle Azur et XL Airways et du voyageur Thomas Cook en Angleterre, dont la faillite aura nécessairement un impact en France.

### Comment cela se traduit-il en termes d’enjeux et de perspectives de développement ?

Tellechea Avocats est un cabinet de niche qui a développé une très bonne expertise sur le segment du restructuring avec une forte culture du contentieux et qui a su démontrer sa capacité à traiter des dossiers à forts enjeux. Mon ambition principale est donc de poursuivre le développement du cabinet en restant positionnée dans le traitement des difficultés des entreprises.

Compte tenu des tendances du marché, le cabinet accompagnera ainsi les entreprises des secteurs fragilisés dans la mise en place de mesures de restructurations opérationnelles

et financières ou encore dans le cadre d’opérations de croissance externe impliquant le rachat d’entreprises en difficulté.

Le cabinet poursuivra également sa stratégie d’accompagnement des acteurs confrontés à une procédure préventive ou collective en offrant à ses clients sa double compétence conseil / contentieux. ×



**Marie Tellechea**

### Bio express

Marie Tellechea est avocate au Barreau de Paris depuis 2010. Elle est titulaire d’un Master 2 Juriste d’Affaires DJCE et d’un Certificat d’Études Spécialisées en droit des sociétés de l’université de Montpellier. Avant de créer sa propre structure dédiée au droit des entreprises en difficulté en 2017, elle a notamment exercé au sein du cabinet Bremond & Associés, cabinet de place dans le domaine du restructuring. Elle a également été avocat Counsel au sein du cabinet Wilhelm & Associés dans la pratique du droit des affaires et des sociétés.

## EN BREF

*Tellechea Avocats est un cabinet d’avocats créé en janvier 2017 par Marie Tellechea. Spécialisé en droit des entreprises en difficulté, le cabinet intervient auprès de débiteurs, d’actionnaires, de candidats repreneurs ou encore d’administrateurs et mandataires judiciaires dans le cadre de dossiers complexes de procédures préventives de traitement de difficultés ou de procédures collectives.*